

Signature du contrat d'interface Université/Entreprise

20 janvier 2011

Afin de rapprocher l'enseignement supérieur et le monde de l'emploi, l'Université de Corse propose désormais aux acteurs économiques un partenariat de qualité et d'exigence, matérialisé par le « Contrat d'Interface Université / Entreprises ». L'Université a reçu les 8 premières entreprises signataires de ce contrat le 20 janvier 2011.

I Raggiugli di l'Università

N° 191
Janvier 2011

Contacts :

Vincent Castola,
Vice Président en charge de
l'Orientation et de l'Insertion
Professionnelle
castola@univ-corse.fr

Sylvie Graziani
Directrice de la POIP
graziani@univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli
BP 52 - 20250 Corti

Directeur de la publication :
Antoine Aiello, Président de l'Université

Sarah Zucconi
Cabinet du Président
Tél. : +33 (0)4 95 45 01 37
zucconi@univ-corse.fr

Sylvia Flore
Responsable de la Communication
Tél. : +33 (0)4 95 45 02 71
flore@univ-corse.fr

Gaëlle Piferini
Chargée de communication
Tél. : +33 (0)4 95 45 06 59
gpiferini@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr



Les 8 premiers signataires :

Corsica Job : Luce Leca - Campusplex : Sébastien Simoni - Association A rinascita : Antoine Feracci - SAEC : Marie-Dominique de Peretti della Rocca - EDF Corse : Jacques Thierry Monti - Groupe Gedimat : Groupe Castelli représenté par Jean Castelli ; Groupe Balagne & Borgo Matériaux représenté par René Savelli; Groupe Anchetti représenté par Pierre Anchetti

L'objectif de ce contrat est de travailler de concert avec les entreprises sur les questions d'offres d'emplois, de stages ou encore de contrats d'apprentissage, mais également autour des besoins en formation des salariés de l'entreprise. Un autre point de collaboration concerne le transfert de savoirs et de compétences vers le territoire, avec à la clé des résultats en termes d'innovation technologique, sociale ou organisationnelle au sein des entreprises et des institutions, ou encore en termes d'insertion professionnelle de jeunes docteurs de l'Université de Corse.

En signant ce contrat, l'Université et ses partenaires, qui travaillent déjà ensemble depuis plusieurs années et ont des relations solides et pérennes, marquent une volonté affirmée d'aller encore plus de l'avant et de renforcer leurs liens. Plusieurs entreprises ont déjà été sélectionnées dans des domaines d'activités variés et en adéquation avec les domaines de formation de l'Université de Corse : bâtiment, édition, agroalimentaire, comptabilité, environnement, informatique, banque ou encore transport.



L'objectif est de développer ce dispositif et de l'étendre à d'autres partenaires : régionaux mais également extérieurs au territoire, en particulier à des entreprises susceptibles de faciliter la mobilité des étudiants à l'international et d'accueillir en leur sein des diplômés de l'Université de Corse dont le profil et la spécialisation correspondent à leur positionnement thématique (en particulier l'écologie et le développement durable).

Conçu comme une forme de **labellisation**, le contrat d'interface veut participer au déploiement d'une dynamique de professionnalisation des relations entre l'Université de Corse et le marché du travail, au service de la jeunesse insulaire et de ses perspectives d'emploi.